

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE

Logoplaste assume une responsabilité à long terme à l'égard de tous ceux qui interagissent avec ses activités. Logoplaste estime qu'en travaillant et en soutenant ses fournisseurs et ses sous-traitants (ci-après dénommés « Fournisseurs »), elle peut contribuer à créer une chaîne de valeur durable sur le plan social et environnemental et à promouvoir une base durable pour sa croissance, ainsi que pour ses parties prenantes.

Logoplaste s'efforce d'avoir une incidence sociale et environnementale positive sur l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur.

Logoplaste a adopté une politique d'approvisionnement durable qui, avec le Code de conduite mondial pour les fournisseurs et les sous-traitants, disponible sur le site Web de l'entreprise (www.logoplaste.com), témoigne de l'engagement de l'entreprise à mener ses activités de manière intègre et transparente, en respectant les droits universels de l'homme et du travail, ainsi que de l'environnement. Logoplaste attend de ses fournisseurs qu'ils respectent et partagent cette ambition, en agissant conformément aux principes définis dans la présente politique.

La présente politique sera mise à la disposition de toutes les parties intéressées.

PRINCIPES CLÉS

Consciente des incidences environnementales et sociales inhérents à son activité, Logoplaste a défini ses quatre principes clés en tant que base et fondement afin de mener ses activités de manière responsable et de promouvoir des changements positifs tout au long de la chaîne de valeur.

Les principes clés s'alignent sur les bonnes pratiques du marché et les normes internationales reconnues, notamment les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises, les Dix principes du Pacte mondial des Nations unies, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les fournisseurs doivent mener leurs activités conformément aux principes clés suivants :

- **ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE** – agir de manière intègre, transparente et respectueuse
- **DROITS DE L'HOMME ET PRATIQUES DE TRAVAIL** – s'engager à soutenir les droits de l'homme fondamentaux
- **RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE** – respecter l'ensemble de la législation/réglementation environnementale et veiller à l'amélioration continue de ses performances en matière d'environnement
- **SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL** – respecter l'ensemble de la législation/réglementation applicable et mettre en place des mesures visant à protéger la santé et la sécurité de tous les employés

S'ENGAGER AUPRÈS DES FOURNISSEURS

Logoplaste fournit la présente politique aux fournisseurs au cours des processus d'approvisionnement et elle est accessible au public sur le site Web de l'entreprise (www.logoplaste.com).

Logoplaste s'engage à contribuer au développement de la capacité de ses fournisseurs à respecter et à mettre en œuvre les principes susmentionnés. Logoplaste peut fournir un soutien et des conseils aux fournisseurs et, par conséquent, promouvoir l'adoption efficace de la présente politique et du Code de conduite mondial pour les fournisseurs et les sous-traitants.

Logoplaste promeut un dialogue ouvert et actif avec toutes ses parties prenantes afin de parler et de minimiser les incidences environnementales et sociales négatives potentielles. Par ailleurs, Logoplaste publie un rapport sur le développement durable afin de communiquer son empreinte et ses efforts dans ce domaine.

ASSURANCE DE L'APPROVISIONNEMENT DURABLE

Logoplaste met en œuvre des processus et des mesures afin d'analyser les pratiques de ses fournisseurs par rapport à la présente politique. Ces processus comprennent des méthodes telles que l'analyse des risques, l'évaluation des performances et les audits sur site.

Si un fournisseur ne se conforme pas ou ne respecte pas les principes clés définis dans la présente politique, Logoplaste réévaluera ses relations commerciales futures avec celui-ci.

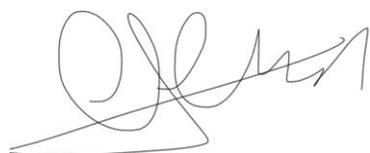
MÉCANISMES DE RÉCLAMATION

Logoplaste met à la disposition des parties prenantes internes et externes des canaux de signalement afin qu'elles puissent signaler l'existence de potentielles irrégularités, de non-conformités ou de comportements contraires à la loi ou aux principes qui ont inspiré la présente politique. Les parties prenantes internes peuvent utiliser le canal interne Speak Up et les parties externes peuvent contacter le Compliance Officer (responsable de la conformité) à l'adresse compliance@logoplaste.com.

Logoplaste a mis en place des politiques et des procédures afin d'examiner les remarques, les plaintes et les conflits et d'y répondre de manière appropriée. Les informateurs doivent s'attendre à ce que toutes les plaintes soient examinées de manière crédible et sans crainte de récriminations ou de licenciements.

RAPPORTS ET TRANSPARENCE

Logoplaste s'engage à rendre compte de tous les faits pertinents liés à la présente politique d'approvisionnement durable par le biais de ses rapports annuels et d'autres canaux appropriés.



Gerardo Chiaia
Chief Executive Officer (Président
directeur général) de Logoplaste

Mise à jour : octobre 2023 (V3)
La prochaine révision est prévue pour 2024,
ou plus tôt si nécessaire